



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE CONTERN**

Administration Communale

C O N T E R N

Grand-Duché de Luxembourg

Séance publique du: 27 octobre 2006

Annonce publique et convocation des conseillers : 19 octobre 2006

Membres présents : MM. SCHMITZ Jean-Pierre, bourgmestre, SCHILTZ Fernand et SAUBER Jean échevins, GOERGEN Constant, KIHM Arsène, SCHIEL Roland, MANGEN Jean-Marie, KRIEPS Alexandre, SCHMIT-EISCHEN Lilly, conseillers, MILLER Marc, secrétaire

Absents: excusé: GÜNTHER-MARX Philo et REUTER Michelle

Point de l'ordre du jour: No 1

Objet: nouvelle fixation de la taxe sur les chiens

Le Conseil Communal,

Considérant la délibération du Conseil communal du 08 décembre 1994 concernant la nouvelle fixation de la taxe sur les chiens, approuvée par arrêté grand-ducal du 13 février 1995,

a lieu d'adapter cette taxe,

Que le montant de cette taxe est actuellement de 18,59 € et qu'il y

Que le collège échevinal propose de fixer cette taxe à 30,00 €,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution,

modifiée par la suite Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été

décide avec huit voix pour et une voix contre

Article 1 - Taxes sur les chiens

Taxe par chien et par an (sauf chiens de travail): 30,00 €

Article 2 - Abrogations:

Le règlement-taxe sur les chiens du 08 décembre 1994 est abrogé et remplacé par la présente délibération à partir du 1^{er} janvier 2007.

Prie l'Autorité supérieure compétente de bien vouloir approuver la présente délibération.

Ainsi décidé à Contern, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme,

Contern, le 10 novembre 2006

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



Approuvée par arrêté grand-ducal le 24 novembre 2006